

# Lettre ouverte à Madame le Professeur Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, le 18 avril 2018

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la concertation préalable à la publication des textes réglementant l'exercice infirmier en pratique avancée, nous, organisations soussignées, **Collège de la Médecine Générale, Adessadomicile, ANEMF, C3Si, FFD, FFMPs, FMF, FNCS, FNESI, France Assos Santé, FSP, ISNAR-IMG, Les Généralistes-CSMF, MG France, ReAGJIR, SFMG, SFTG, SML, SNIIL, SNJMG, USMCS**, avons l'honneur de porter à votre connaissance notre **demande commune de développer la pratique avancée infirmière en soins primaires.**

Lors de votre discours prononcé le samedi 7 avril 2018 devant un millier de médecins généralistes participant au 12<sup>ème</sup> Congrès de la Médecine Générale France, vous nous avez indiqué qu'à vos yeux, « la médecine générale est la discipline-clé de la transformation du système de santé ». Vous avez également affirmé que « les infirmières et infirmiers en pratique avancée auront un rôle majeur à jouer auprès du médecin traitant pour renforcer la qualité et la pertinence des parcours des patients atteints de maladies chroniques stabilisées, tout en économisant du temps médical ».

Pour que votre vœu, que nous partageons, puisse se réaliser, **il est indispensable que les textes réglementaires concernant les infirmières et les infirmiers exerçant en pratique avancée (IPA) intègrent un domaine d'intervention comprenant les spécificités des parcours et prises en charge en médecine générale, et notamment les pratiques en équipe de soins primaires.**

Sans mention de cette spécificité dans le futur décret, les universités ne pourront pas construire avec les enseignants en médecine générale, en spécialités et en sciences infirmières un programme de master adapté aux futures IPA en soins primaires. Comme de nombreuses organisations signataires ont pu le souligner - *en vain* - depuis près de deux mois, le décret IPA, tel qu'il est écrit à ce jour, est dédié à des spécialités essentiellement hospitalières (oncologie, néphrologie) et à 8 pathologies chroniques stabilisées conçues « en silos » qui ne correspondent pas à la logique de prise en charge globale des patients en soins primaires. Six de ces huit pathologies ne figurent pas même dans la liste des cinquante premiers motifs de consultation en médecine générale<sup>1</sup>.

**Nous proposons donc simplement la modification dans le décret IPA du domaine d'intervention « pathologies chroniques stabilisées » en « pathologies chroniques stabilisées, polyopathologies, actions de prévention et autres prises en charge en soins primaires ».**

---

<sup>1</sup> Classement des 50 résultats de consultations les plus fréquents, par actes pour tous les patients, pour l'année 2009. Observatoire de la Médecine Générale 2010 - SFMG

Plusieurs organisations scientifiques et professionnelles se sont déjà portées volontaires pour participer à un groupe de concertation qui écrirait avec vos services un référentiel d'activités et de compétence prenant en compte les spécificités des parcours des patients et les pratiques professionnelles en soins primaires.

Les activités, les compétences et la formation des IPA en soins primaires sont un sujet primordial pour le développement des soins primaires, l'accessibilité pour tous, en proximité, à des parcours de santé pertinents et de qualité, et la réduction des recours inappropriés aux urgences et à l'hospitalisation, qui comptent parmi les principaux axes de la stratégie nationale de santé 2018-2022.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

## Organisations signataires



Collège de la Médecine Générale

Adessadomicile

Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF)

Confédération des centres de santé et des services de soins infirmiers (C3Si)

Fédération Française des diabétiques (FFD)

Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS)

Fédération des Médecins de France (FMF)

Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI)

Fédération des Soins Primaires (FSP)

France Assos Santé

InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG)

Les Généralistes CSMF

MG France

Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants (ReAGJIR)

Société Française de Médecine Générale (SFMG)

Société de Formation Thérapeutique du Généraliste (SFTG)

Syndicat des Médecins Libéraux (SML)

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (SNIIL)

Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes (SNJMG)

Union Syndicale des Médecins des Centres de Santé (USMCS)

*PJ : Propositions de modifications au décret*